



Shell dévoile Shell Helix Ultra Professional AP-L 0W-20 sa nouvelle huile moteur homologuée suivant la norme PSA B71 2010

Paris, 15 février 2024 – Shell, 1^{er} fournisseur mondial de lubrifiants pour la 17^{ème} année consécutive¹, dévoile Shell Helix Ultra professionnel AP-L 0W-20 la première huile moteur de synthèse fabriquée à partir de gaz naturel issue de la technologie PurePlus. Conçue pour offrir une performance optimale et une protection maximale du moteur, la nouvelle huile entièrement synthétique est le fruit d'une relation collaborative forte avec le Groupe PSA.

Une nouveauté issue de la technologie Shell PurePlus

Conscient des enjeux d'aujourd'hui et de demain, et des problématiques liées à l'environnement, Shell a développé en étroite collaboration avec le groupe PSA, la gamme Shell Helix Ultra AP-L 0W-20 issue de la technologie PurePlus. La qualité du lubrifiant est affectée par les impuretés contenues dans les huiles de base fabriquées à partir de pétrole brut. Shell Helix Ultra AP-L 0W-20 est alimenté par la technologie PurePlus qui crée des huiles de base très pures à partir de gaz naturel avec pratiquement aucune des impuretés présentes dans le pétrole brut². Il offre une protection pure et constante, permettant à votre moteur de fonctionner comme neuf. Cette technologie fournit une meilleure performance en termes de viscosité, de frottement, de stabilité à l'oxydation et de volatilité par rapport aux huiles de base traditionnelles. Cette huile offre une protection contre l'usure jusqu'à 45 % supérieure aux limites standard industrielle³. Avec Shell Helix Ultra 0W, les composants critiques du moteur restent comme neufs, même après avoir parcouru jusqu'à 200 000 km⁴. Shell PurePlus prolonge donc la durée de vie du moteur, réduit les coûts d'entretien, réduit la consommation d'huile, augmente les économies de carburant et permet une

¹ Kline & Company's report Global Lubricants: Market Analysis and Assessment 2023

² Basé sur la teneur en hydrocarbures paraffiniques et un niveau significativement plus élevé d'iso-paraffines par rapport aux huiles de base typiques des groupes II et III. Applicable à Shell Helix Ultra

³ Basé sur les résultats de OM646LA test (CEC L-099-08) comparés à la spécification ACEA C5. Applicable à Shell Helix Ultra 0W avec spécification ACEA C5.

⁴ Selon les résultats de l'essai sur le terrain mené par une société tiers en 2020. Applicable à Shell Helix Ultra SP 0W.

meilleure propreté du moteur. En soit, Shell Helix Ultra Professional AP-L 0W-20 est la solution durable pour l'entretien des moteurs et est spécialement développée pour les dernières motorisations du Groupe PSA.

Des tests rigoureux réalisés par le Groupe PSA

Shell Helix Ultra Professional AP-L 0W-20 est une huile moteur entièrement synthétique qui est approuvée et homologuée suivant la norme techniquement exigeante PSA B71 2010 ainsi que la norme API SP. Pour se conformer à la réglementation Euro 6, elle a été spécialement développée pour être utilisée dans les moteurs diesel modernes équipés de filtres à particules diesel (DPF) et les moteurs à essence avec convertisseurs catalytiques à trois voies (TWC). Cette huile moteur à faible viscosité offre un potentiel d'économie de carburant important par rapport aux produits 0W-30 et 5W-30 : il s'agit du produit offrant la meilleure efficacité énergétique de la gamme d'huiles moteur homologuée PSA/Stellantis.

Développée et testée pour répondre aux dernières nouveautés de l'industrie et exigences des spécifications OEM, Shell Helix Ultra Professional AP-L 0W-20 offre :

- Une plus grande économie de carburant
- Une excellente protection du turbocompresseur
- Une propreté supérieure des pistons
- Une meilleure protection contre la corrosion

Shell Lubrifiants désigne l'activité lubrifiants de la société Shell France – S.A.S. au capital de 818 934 496 euros, RCS Nanterre 780 130 175, siège social : Tour Pacific - 11/13 cours Valmy - La Défense – 92800 PUTEAUX.

À propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable..

Pour plus d'informations : <https://www.shell.fr/>

Shell France, filiale du groupe Shell plc, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité carburants et électrique. Elle dispose

d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. Par le biais de Shell Recharge Solutions, société du groupe Shell plc, Shell France installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public notamment par le biais de Shell Recharge et ubitricity.

Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Shell » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint-ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers. Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements

contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2023 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 15 février 2024. Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site www.sec.gov.